



REPUBLIQUE FRANCAISE Commune **BOURBONNE LES BAINS** **DEL-2022-103**

DEPARTEMENT
Haute-Marne

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- en exercice 19
- présents 14
- votants 17
- absents 2

Du vendredi 16 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux le 16 décembre, à Salle du Conseil Municipal à 20H30

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

**Gratification pour des départs
en retraite de deux agents de la
Commune de Bourbonne les
Bains**

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Sébastien HUMBLLOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 22 décembre 2022 et que la convocation du Conseil avait été faite le 12 décembre 2022

Procurations : Christiane GOURLOT à André NOIROT, Delphine ANDRÉ à Olivier LADRANGE, Lydia FALLOT à Emilie BEAU

Étaient absentes excusées : Christiane GOURLOT, Delphine ANDRÉ, Lydia FALLOT

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Aurélie LAVILLE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'à l'occasion des vœux aux personnels, il y a lieu de prévoir une gratification pour Messieurs Dominique BESANCENOT, Brigadier-Chef Principal du service de Police Municipale, et Daniel HIVER, Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe, à la Commune de Bourbonne les Bains, ayant fait valoir, respectivement, leurs droits à la retraite à compter du 13 avril et 1^{er} juin 2022, sous forme de bon d'achat de 500.00 € chacun, à faire valoir sur la Commune de Bourbonne les Bains.

Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée de bien vouloir approuver la gratification pour chaque agent.

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le 22/12/2022

ID : 052-216200403-20221216-DEL2022_103-DE



Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la gratification, sous forme de bon d'achat de 500.00 € à deux agents pour leur départ à la retraite.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 22 décembre 2022

La Secrétaire de séance,

Madame Aurélie LAVILLE

Le Maire,



Monsieur André NOIROT